

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération n° 2025-12-11

Point 4.4 – Admission en non-valeur

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 193 ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable de l'ENSCR, transmis le 24 novembre 2025

Sur délibération du conseil d'administration prise après avis de l'agent comptable, les créances de l'ENSCR peuvent faire l'objet :

(...)

3° D'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable au sens des dispositions de l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales ;

(...)

Affection	Nom et numéro du client débiteur	Montant	Numéro et date facture	Objet du titre	Démarches effectuées
RECH	SAS GAIAGO - 28296	144,00 €	210147232 - 15/03/2024	Prestation RMN	08/10/2024 - relance amiable 20/03/2024 - jugement d'ouverture de la procédure collective 22/04/2025 - déclaration de créance 29/04/2025 - certificat d'irréécouvrabilité
		144,00 €			

En l'espèce, l'entreprise ayant été déclarée en liquidation judiciaire, la créance de cent quarante-quatre euros (144€) correspondant à une prestation sur l'appareil de RMN est irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration se prononcent sur l'approbation de l'admission en non-valeur d'un montant de 144 euros.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Membres présents ou représentés : 23

Présents : 17

Représentés : 6

Visa de la présidente

Patricia FOMPEYRINE



Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Délibération adoptée à l'unanimité

Documents en annexe de la présente délibération : Néant
Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancière des Universités le 17/12/2025